



ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° N 2021.39

DECISION N° N 2021-39 DU 26 OCTOBRE 2021 PORTANT FIN DE FONCTION A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Le Président

Vu le code de la santé publique, notamment son article R.1222-8,

Vu le décret du 30 septembre 2020 portant nomination du Président de l'Etablissement Français du Sang,

Vu la décision n° N 2013-17 du 29 juillet 2013 du Président de l'Etablissement Français du Sang nommant Monsieur Michel TREINS aux fonctions de Directeur des Systèmes d'Information de l'Etablissement Français du Sang,

DECIDE

Article 1^{er} – Il est mis fin aux fonctions de Directeur des Systèmes d'Information de l'Etablissement Français du Sang exercées par Monsieur Michel TREINS au 30 novembre 2021.

Article 2 - La présente décision sera publiée sur le site internet de l'EFS.

Fait le 26 octobre 2021,

M. François TOUJAS
Président de l'Etablissement Français du Sang